Le plébiscite de la « Libre Parole »

Nous avons dit que le comité chargé du dépouillement organisé par la *Libre Parole* a tenu sa première séance jeudi, à six heures du soir. Voici les résultats rectifiés du dépouillement de cette première séance :

Bulletins ouverts, 6,160. Le prince Victor Napoléon, 3,534; le général X..., 1,473; le comte de Paris, 418; Carnot, 72; Henri Brisson, 44; Charles Dupuy, 20; Constans, 19; Cavaignac, 7; Challemel-Lacour, 6.

Ce sont les neuf noms qui figureront sur les bulletins émanant de la *Libre Parole*. Il y a, en outre, un certain nombre de divers, parmi lesquels MM. Flourens, 498 voix; Drumont, 14; le prince Roland Bonaparte, 14; Déroulède, 6; le duc d'Aumale, 3; Clusieret, 3; l'amiral X.. 1; le baron de Rothschild, 1. Les opérations du dépouillement ont continué vendredi matin, à neuf heures.

La commission des inventions

Outre les membres civils dont nous avons déjà donné la liste, la Commission d'examen des inventions intéressant les armées de terre et de mer comprendra MM. :

Le colonel du génie Sever, secrétaire de la Commission; les commandants Krebs, major du régiment de sapeurs-pompiers; Boyer, du 1er cuirassiers; Graeff, du 11e d'artillerie; le sous-intendant militaire Jasseron; le médecin principal Catteau; Bénier, capitaine de vaisseau, et Clauzel, ingénieur des constructions navales, membres du Conseil des travaux de la marine; de Beylié, lieutenant-colonel d'infanterie de marine; Pontel, chef d'escadron d'artillerie de marine; Auraire, garde d'artillerie de 1re classe en retraite, est adjoint au secrétaire de la Commission sans faire partie de celle-ci.

Désordres à Toulouse

Toulouse, 15 juin. — Des désordres ont eu lieu cette nuit au *Pré Catelan*, où des étudiants ont essayé de troubler la représentation. L'un d'eux ayant été arrêté, une bagarre se produisit entre ses camarades et la police. Le chef de la sûreté et un commissaire de police ont été maltraités. Tout a été brisé dans l'établissement. Plusieurs étudiants arrêtés ont été relâchés après procès-verbal.

L'escadre de la Méditerranée

Cette, 15 juin. — L'escadre a quitté la rade de Cette ce matin, à sept heures, se dirigeant sur Port-Vendres.

L'affaire Sapor

Alger, 15 juin. — La fin de l'audience d'hier a été occupée par les plaidoiries des défenseurs de Massé et d'Albertini qui réclament l'acquittement de leurs clients.

Le voyage du khédive

Alexandrie, 15 juin. — Le khédive a fixé au 20 courant son départ pour Constantinople.

Les courses d'Auteuil

Paris, 15 juin. — Prix du Défilé: 1er, Hymen; 2e, Saint-Barnabé; 3e, Magdebourg. — Prix Taravelle: 1er, Jougny; 2e, Thum; 3e, Manfred. — Prix des Dragons: 1er, Montigny; 2e, Cette; 3e, Cydalise. — Prix de l'Ombrage: 1er, Méléagre; 2e, Détonator; 3e, Dictator. — Prix de la Vénerie: 1er, Le Rigalot; 2e, Bonne-Nouvelle; 3e, Poker II. — Prix du Rendez-vous: 1er, Mirette; 2e, Persan; 3e, Carabas.

L'importation de vêtements confectionnés

EN EGYPTE

La plus grande partie des vêtements confectionnés importés en Egypte, il y a quelques années, venait d'Italie.

Depuis, dit un récent rapport de la Chambre de commerce italienne d'Alexandrie, il s'est établi dans cette ville et au Caire une importante maison française qui rend la concurrence plus difficile, au détriment des maisons italiennes, à cause de la supériorité intrinsèque des étoffes vendues par cette maison, de la confection plus élégante, plus soignée et qui correspond mieux aux exigences générales.

Puis l'Autriche est venue prendre facilement la première place et conquérir la supériorité absolue dans ce genre de commerce tout par les prix de vente inférieurs provenant du bon marché de la main-d'œuvre dans ce pays, soit en raison des facilités accordées par le gouvernement austro-hongrois.

En 1886, la Chambre de commerce italienne d'Alexandrie appela, par un rapport spécial, l'attention des fabricants italiens sur le commerce des vêtements confectionnés en Egypte. Aujourd'hui elle demande à ces derniers une action commune et uniforme qu'elle considère comme indispensable pour arriver à remédier avec quelque efficacité à la situation défavorable qu'elle signale.

Il est vrai qu'il y a actuellement en Egypte un nombre très grand de marchands tailleurs; il est vrai aussi qu'il y a un commencement de fabrication indigène et que les prix de vente sont diminués, mais cela n'empêche pas que les expéditions d'Europe continuent à être très importantes.

Par un constant accord du gouvernement et des particuliers, les fabriques françaises sont de plus en plus en faveur sur le marché égyptien, notamment pour les articles confectionnés de femmes.

Nous, cependant, avec les moyens dont nous disposons, nous pourrions faire beaucoup pour détruire la prépondérance autrichienne par une concurrence active, intelligente et profitable.

Notre pays fabrique déjà un grand nombre d'étoffes bonnes, recherchées, dignes de soutenir n'importe quelle comparaison.

Deux choses principales sont nécessaires pour entrer en campagne bien armés et avec l'espoir de succès : des encouragements et, si possible, des facilités de la part de notre gouvernement, ainsi qu'une plus grande initiative et plus de persévérance chez nos fabricants.

Les autres conditions réclamées pour la réussite sont tout à fait secondaires. Les maisons importantes ne manquent pas en Italie.

Nous conseillons comme nécessaire, et comme moyen pratique et efficace, l'envoi de commissionnaires expérimentés munis d'échantillons variés et riches, étant bien entendu que l'époque pour les commissions d'hiver est ici de mai à juin pour les vêtements à livrer à la fin de septembre, et de novembre à la moitié de décembre pour les commissions d'été à livrer à la fin de février.

(*Bollettino di Notizie commerciali*).

LA SITUATION DE L'INDUSTRIE TEXTILE

EN SAXE

Le consul de France à Leipzig écrit que le Vogtland, région située au sud-ouest du royaume de Saxe et dont la ville principale est Plauen, produit et exporte en assez grand nombre des dentelles et des broderies. Ses plus importants débouchés sont les Etats-Unis de l'Amérique du Nord, l'Angleterre et la France. Actuellement, le marché est dans une situation favorable. Le premier trimestre de l'année 1893 avait été bon, celui de l'année 1894 paraît meilleur.

L'accroissement de l'exportation a été de 6 o/o. Les Etats-Unis ont, à eux seuls, reçu, dans les trois premiers mois de l'année 1894, 509 doubles quintaux, soit 25 1/2 o/o de l'exportation totale, l'Angleterre 382 doubles quintaux, soit 19 o/o, et la France 224 doubles quintaux, soit 11 o/o. « On ne » pourrait imaginer aujourd'hui la mode pari- » sienne sans les dentelles et les broderies alleman- » des », dit le *Leipziger Tageblatt*.

. . . . . .

Chemnitz, qui exporte principalement de la bonneterie, des tricots et les articles similaires, trouve 328 débouchés aux Etats-Unis, en Angleterre, dans les Pays-Bas et les républiques de l'Amérique du Sud. Mais à la différence du Vogtland et de la ville de Plauen, les affaires n'y sont guère bonnes.

Si l'on compare les résultats du premier trimestre 1894 à ceux de la période correspondante de 1893, on constate que l'exportation a fléchi de 4 1/2 0/0, ce qui représente une différence en moins de 1,583 doubles quintaux. Proportionnellement, les prix ont fléchi davantage encore et ne laissent aux exportateurs qu'un profit médiocre. Durant le premier trimestre 1894, les Etats-Unis ont reçu 12,977 doubles quintaux des marchandises dont il s'agit, soit près de 40 0/0 de l'exportation totale; l'Angleterre 5,266 doubles quintaux, soit 16 0/0 de la quantité exportée; les Pays-Bas 2,328 doubles quintaux, soit 7 0/0.

L'état de malaise de la bonneterie de Chemnitz *n'a pas manqué d'avoir son contre-coup sur les filatures* de vigogne de Crimmitschau, Werdau et de la région située entre Leipzig et Plauen. Elles ont *souffert non seulement du ralentissement* de la production (la bonneterie employant beaucoup de fils de vigogne lorsqu'elle est dans une situation normale), mais aussi d'un arrêt dans les commandes de l'Angleterre, leur principale cliente.

Ces filatures sont au nombre de 99; elles occupent 7,670 ouvriers et préparent environ 140,000 balles par année.

Le chiffre des broches dans toute la Saxe s'élève à 565,000. Le personnel se compose, en majeure partie, de femmes (70 o/o environ).

... L'importation des fils de coton étrangers, qui est pour Leipzig d'un si puissant intérêt, cette ville possédant la plus grande filature de coton de l'Allemagne, a un peu diminué durant le premier trimestre 1894 par comparaison avec le trimestre correspondant de l'année précédente. Mais il ne faudrait pas attribuer ce recul à une augmentation de la production des filatures allemandes; on doit en chercher la cause dans de mauvais état des affaires de l'industrie cotonnière allemande, qui a restreint sa demande. Ainsi, la bonneterie et les industries similaires travaillent beaucoup moins de fil qu'autrefois, et ce fait exerce nécessairement une certaine influence sur l'importation dont il s'agit. Au point de vue de la qualité du filage, les filatures allemandes ont fait, elles aussi, des progrès; mais elles ne peuvent lutter, quant aux prix, avec l'étranger, notamment avec l'Angleterre et la Suisse. On a importé à Leipzig, en fil de coton de provenance étrangère, durant le premier trimestre 4,178,100 kil. de fil contre 4,216,800 en 1893.

On s'explique sans peine que l'Angleterre, vu le développement considérable de ses filatures de coton, ait la « part du lion » dans cette importation. A elle seule, elle a envoyé à Leipzig 81 1/2 0/0 de l'importation totale.

La Suisse n'arrive qu'en seconde ligne avec 13 0/0 le reste de l'importation provenant des autres pays. La valeur de la quantité importée à Leipzig, en fil de coton, durant le premier trimestre 1894 atteint le chiffre respectable de 11,219,000 mk.

. . . . . .

Au pays de l'Erzgebirge, la passementerie est dans une situation peu satisfaisante, bien que l'exportation générale de ses articles durant le premier trimestre 1894 ait été supérieure à celle du trimestre correspondant de l'année 1893. C'est la ville de Barmen, bien plus que l'Erzgebirge, qui a profité de ce léger accroissement de la quantité exportée. Quant aux Etats-Unis d'Amérique, qui formaient jusqu'à présent le premier et principal débouché de la passementerie de l'Erzgebirge, ils ont considérablement restreint leur demande, et ce n'est qu'en redoublant d'activité dans leurs rapports avec la clientèle anglaise que les négociants intéressés sont parvenus à éviter le déficit de l'exportation. Naturellement, des concessions ont pû être faites à cette clientèle; les prix n'ont pu être maintenus, et les salaires des ouvriers s'en sont ressentis. La population pauvre de l'Erzgebirge a particulièrement souffert d'une telle situation économique. On a exporté, en passementeries, durant le premier trimestre 1894, 1.324.600 kil. valant 13.329.000 marks.

L'exportation a augmenté de 745 doubles quintaux, soit de 6 o/o. De la quantité exportée durant le premier trimestre 1894, les Etats-Unis n'ont reçu que 1,608 doubles quintaux, soit 8 o/o, tandis que l'Angleterre a emmagasiné 5,534 doubles quintaux, soit 42 o/o. Les Pays-Bas ont eu une plus grosse part que les Etats-Unis dans l'exportation de l'Erzgebirge : ils arrivent en seconde ligne, après l'Angleterre, avec 1,359 doubles quintaux, soit plus de 10 o/o de la quantité exportée.

On dit que l'Amérique du Nord réserve ses grandes commandes pour le jour où entrera en vigueur son nouveau tarif douanier, qui abaisse les droits d'entrée sur la passementerie.

TIRAGES FINANCIERS DU 15 JUIN

Ville de Paris 1865

Vendredi a eu lieu le 146e tirage de l'emprunt municipal de 1865.

Le numéro 44.382 gagne le gros lot de 150.000 francs. Le numéro 300.424 *gagne 50 000 francs. Les numéros suivants* gagnent chacun 10.000 francs, savoir : 87.598, 305.092, 391.006, 318 421. Les numéros 555.973, 357.451, 201 322, 218.055, 356.296 gagnent chacun 5.000 francs. Un lot de 2.000 francs est échu à chacun des numéros suivants : 434.755, 19.790, 141.898, 46.897, 367.088, 391 612, 296.117, 357.338, 233.759, 219 968.

Bons à lots du Panama

Le numéro 367,328 gagne 250,000 fr. Le numéro 1,178,334 gagne 100,000 fr. Les numéros 1,049,657 et 128,325 gagnent chacun 10,000 fr.

Les numéros 915.188 et 783 028 gagnent chacun 5.000 francs. Les cinq numéros suivants : 1.154.069, 814 941, 809.870 1,159,780 et 561.277 gagnent chacun 2.000 francs.

Les cinquante numéros suivants : 859.640, 1.489.952, 213,776, 991.806, 555.295, 1.712.286, 136 915, 1.536.465, 1.001.892, 1 238.519, 179.219, 1.431.636, 334.239, 1.518.439, 394.867, 153 914, 396.654, 1 348.259, 403.912, 1.844.524, 496.300, 1.298.085, 1.389.804, 791.583, 1 099 923, 139.370, 56.741, 1.954.484, 1.171.561, 570.939, 1 265.909, 1.672.485, 1 495.455, 3 581, 271.532, 1.068.740, 868.913, 640.160, 232.909, 965.502, 657.411, 413.679 1.217.290, 1.478.316, 1.949.014, 1 492.321, 1.436.253, 1.965.934, 1.648.606 et 1 2.2.936 gagnent chacun 1.000 francs.

Canal de Suez

OBLIGATIONS 500 FRANCS 3 0/0

Le numéro 185,539 gagne 150,000 fr. Les numéros 289,107 et 302,321 gagnent 25,000 fr.

Les numéros 219 135 et 178 923 gagnent 5000 fr. Les vingt numéros suivants : 61.871, 279.955, 193.954, 249.139, 113 836, 309.827, 227.959, 97.397, 125.457, 71 575, 6 219, 158.426, 48.308, 105.069, 63.613, 112.185, 305.153, 16.085, 196.951 et 33 630 gagnent chacun 5000 fr. En outre 1333 autres numéros seront remboursés au pair.

Bons de la Presse

Le n° 231.957 gagne 30.000 francs. Le n° 180.843 gagne 10.000 francs. Les huit numéros suivants : 34.290, 334.738, 38.122, 171.075, 159.704, 197.853, 70 642 et 199.115 gagnent chacun 450 francs. En outre 90 numéros seront remboursés à 200 francs et 500 numéros à 100 francs.

Situation météorologique. — Roubaix, 16 juin. — Hauteur barométrique 765 Température A sept heures du matin 15 degrés au-dessus de zéro A une heure du soir 19 degrés au-dessus de zéro A cinq heures du soir 18 degrés au-dessus de zéro

Paris, 15 juin. — Voici, d'après le bureau central météorologique, l'état général de l'atmosphère, aujourd'hui, vendredi, 15 juin :

Une dépression passe au large de l'Ecosse (755 mm.). Le baromètre est élevé sur l'Ouest de l'Europe (Nantes 770 mm.); il reste bas sur le Centre et l'Est (Moscou 747 mm.). Le vent est faible du S.-O. sur les îles Britanniques et du N.-O. sur les côtes de la Manche et de l'Océan; il souffle assez fort du N.-E. sur le golfe de Bothnie. Quelques pluies sont tombées en Allemagne, en Autriche, sur la Finlande et l'Irlande. En France, elles n'ont plus été signalées que dans l'Est, avec tonnerre à Lyon.

La température s'est légèrement relevée sur nos régions. Le thermomètre marquait ce matin : 9° à Berne, 11° à Paris, 19° à Moscou et 23° à Athènes. On notait 1° sur le Dôme, — 1° au *pic du Midi*, et 2° au mont Ventoux. — En France, le temps est au beau et la température va rester inférieure à la normale. A Paris, hier, ciel nuageux. Depuis hier, max. : 19°8; min.: 10°3; moyenne: 15°5; inférieure de 2°3 à la normale. A sept heures, ce matin, baromètre 766.9. A la tour Eiffel, max : 16°2; min. : 10°9.

Situation particulière aux ports. — Manche. — Mer très belle à Dunkerque, à Calais et à Boulogne; agitée au Havre et à Cherbourg. Océan. — Mer très belle à Brest et à Lorient. Méditerranée. — Mer grosse à Marseille, houleuse à Sète; très belle à Nice. Corse. — Mer très houleuse aux îles Sanguinaires.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

LE CANAL DES DEUX-MERS

ET LA SOCIÉTÉ NATIONALE DE PROPAGANDE

Nous avons, dans notre édition parue lundi matin, reproduit, d'après un journal parisien, l'*Etoile de France*, les accusations portées par M. le général Munier, président du Conseil de la *Société anonyme du Canal des Deux-Mers*, contre les administrateurs de la *Société Nationale de Propagande pour l'exécution du Canal des Deux-Mers*, dont M. Emile Moreau, ancien député de Roubaix, est le président. A ce sujet, nous recevons la lettre-circulaire suivante :

SOCIÉTÉ NATIONALE
d'initiative et de propagande pour l'exécution
DU
CANAL DES DEUX MERS
22, RUE ROSSINI
(*Angle de la rue Laffitte*)

N°..... « Paris, le mai 1894.

« Monsieur,

» Un grand nombre de nos amis de la Chambre et du Sénat, tout en nous témoignant d'ailleurs leur sympathie la plus vive, nous ont signalé un factum inqualifiable, adressé aux Membres du Parlement, dans le but de tromper leur bonne foi sur l'œuvre poursuivie par la *Société Nationale* avec le concours du pays tout entier.

» Hâtons-nous de dire que ce document, trop visiblement intéressé, n'est qu'un tissu de calomnies et de mensonges; aucun de ceux qui ont suivi les efforts et les succès de nos comités ne s'y est laissé prendre.

» Il répugne profondément à notre dignité de nous laisser attirer dans une polémique de perfidie, à laquelle nous sommes restés sourds jusqu'à présent, mais nous devons à notre conscience et à votre estime, de mettre votre religion en garde contre une manœuvre déloyale qui n'a, du reste, trouvé aucun écho.

» Il est *faux* que la *Société Nationale* ait fait une émission quelconque de titres; elle n'est pas une société financière par actions, mais un simple groupe d'initiative et de propagande avec ses seules parts de fondateurs, qui se propose, après un concours ouvert entre tous les ingénieurs français, de poursuivre l'exécution du Canal, sans garantie ni subvention de l'Etat.

» Ce que dit le sieur Verstraët des faillites de l'un des promoteurs est *faux*.

» Toutes les adhésions que nous avons reçues et recevons chaque jour de tous les corps constitués et élus dans tous les départements, ne sont spécialement motivées que sur le programme essentiellement national que nous avons élaboré et pondérément suivi, à tel point, que certaines délibérations favorables, refusées tout d'abord lorsqu'on supposait qu'il s'agissait de l'ancien projet condamné, n'ont été prises qu'après nos explications.

» Voici la vérité :

» Tout le monde sait qu'en 1878, M. le sénateur Duclerc présenta un projet dressé par M. Godin de Lépinay et qu'il se retira loyalement après que la commission technique l'eût rejeté comme insuffisant. Cette digne conduite d'un homme estimable, qui n'avait en vue que l'intérêt de son pays, ne fut pas suivie par le sieur Verstraët, qui recueillit le projet abandonné et l'a mis depuis, trois fois en actions, après des liquidations et transformations successives, 1883, 1888 et 1893, ainsi qu'on peut s'en convaincre aux archives du tribunal de commerce.

» En ce moment même, si, avec une bien faible apparence de droit, il a pu susciter un procès à la *Société Nationale*; s'il cherche à la déconsidérer par des circulaires mensongères, c'est qu'il voulait lancer sur le marché 10.000 titres nouveaux qu'il fait annoncer dans le numéro du 8 avril dernier, du journal le *Bulletin financier*, *voulant ainsi profiter du grand mouvement d'opinion* créé par la *Société Nationale* depuis trois ans. C'est là une audace singulière qui ne trompera personne, une exploitation éhontée de la propagande faite par la *Société Nationale*, puisque de 1882 à 1893, les différentes sociétés organisées par le sieur Verstraët n'ont donné aucun signe d'existence et qu'il a suffi que le programme de la *Société Nationale* ait reçu un assentiment *unanime pour que le vieux projet rejeté se réveillât* et cherchât à en tirer profit. L'article du Bulletin financier vient de démasquer les batteries du sieur Verstraët.

» La *Société Nationale* s'est constituée en 1891, tandis que le sieur Verstraët ne constituait sa dernière Société, toujours avec le même projet qu'en 1893, l'année dernière. Le rapprochement de ces deux dates suffit amplement à expliquer sa manœuvre.

» Les diverses sociétés financières par actions, constituées par le sieur Verstraët pour l'exploitation du projet de M. Duclerc, ont toujours visé l'obtention d'une garantie d'intérêt par l'Etat, ainsi que le prouve la dernière présentation du projet faite par M. Bartissol, il y a un an.

» Le sieur Verstraët altère encore la vérité, en essayant de tirer parti d'un jugement qu'il aurait obtenu contre nous, au civil.

» Alors que tout le monde croyait l'ancien projet bien enterré par ses échecs successifs, le sieur Verstraët nous poursuivait pour usurpation de titre, contrefaçon de documents, etc., et nous réclamait 60,000 francs de dommages-intérêts ! Le Tribunal civil l'a débouté sur tous les points, ne retenant que l'expression « Canal des Deux Mers » qu'il déclare être la propriété du sieur Verstraët, en ajoutant ce considérant : « qu'il a été fréquemment employé pour désigner la grande œuvre déjà projetée par Riquet ».

» On voit donc que le sieur Verstraët a gagné un procès à la Pyrrhus, la *Société Nationale* étant bien résolue, par principe, à soutenir devant une juridiction supérieure, que l'expression *Canal des Deux Mers*, ne peut pas être le titre d'une société, mais la simple désignation de l'objet de cette société et qu'elle appartient à tout le monde.

» Ceci dit, pour en finir une bonne fois avec un homme qui défend bien plutôt une combinaison financière que la réunion de l'Océan à la Méditerranée par un canal, la *Société Nationale* ne se laissera plus détourner de la mission qui lui a été confirmée par toutes les forces vives et intellectuelles du pays, de poursuivre son œuvre de richesse économique et de puissance militaire.

» Dans cette réponse nécessaire, nous n'avons pas mis en cause M. le général Munier, dont la signature figure cependant en bas du *factum*, à côté de celle du sieur Verstraët; nous ne voulons pas faire à l'armée française l'injure de croire qu'un de ses officiers généraux puisse consciemment s'abaisser jusqu'à faire œuvre de querelle malsaine et de vile calomnie; jusqu'à preuve du contraire nous voulons garder la conviction que M. le général Munier, qui ne fait partie de la Société Verstraët que depuis peu de temps, a eu sa bonne foi surprise, car il est bon Français celui-là, et il ne peut avoir aucun intérêt à protester contre la mise au concours de l'étude du Canal des Deux Mers entre tous les ingénieurs français.

» Persuadés que vous trouverez dans nos explications aussi loyales que rigoureusement exactes, une excuse à la longueur de cette lettre, nous vous prions de croire, Monsieur, à l'expression sincère de nos sentiments les plus distingués.

» *Pour le comité de propagande*,
» P. EYRIÈS,
» Membre de l'Association des Journalistes parlementaires.

» *Pour le comité de direction et par ordre*,
» EMILE MOREAU,
» Ancien député.

» *Pour le comité technique*,
» TIBLICHEV,
» Ingénieur ».

La taxe officieuse du pain. — La Municipalité de Roubaix vient de faire paraître la taxe officieuse du pain, pour servir de règle aux boulangers. Le *pain de ménage* d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à 0 fr. 25; le *pain de deuxième qualité*, à 0 fr. 27; le *pain blanc*, à 0 fr. 29. Pour le *pain de fleur*, dit *pain français*, le pain de cent vingt-cinq grammes est taxé à 0 fr. 03875; les deux pains sont taxés à 0 fr. 07750; les quatre pains à 0 fr. 15500; les huit pains à 0 fr. 31.

Un nouveau chef de petite vitesse à la gare de Roubaix. — Le poste de chef de petite vitesse à la gare de Roubaix, resté vacant depuis la mort du regretté M. Notelet, va avoir un titulaire. C'est le chef de petite vitesse à la gare de Compiègne qui a été désigné par le comité de direction du chemin de chemin de fer du Nord, dans sa séance du 12 juin, pour cet important emploi.

Tout Roubaix, le tout Roubaix qui s'occupe de sport est en ce moment à Paris pour la « grande semaine, » la semaine du Grand Prix. On ne voit que Roubaisiens et Tourquennois sur les boulevards et on les retrouve, le soir, à l'Opéra-Comique où ils applaudissent à tout rompre, l'étoile du jour, une concitoyenne qui, dans le *Falstaff*, de Verdi, a remporté un grand, très grand succès.

Puisque nous parlons théâtre, ajoutons que M. Fernand Landouzy, vient de prendre la direction artistique du Casino d'Aix-les-Bains, que Mlle Brouchette est en pourparlers en ce moment, comme chanteuse falcon, avec un grand théâtre, Nantes, nous dit-on que Mlle Clara Lardinois, encore une Roubaisienne, fera cet été les beaux jours de l'Arcadia de St-Pétersbourg — et qu'enfin, comme les années précédentes, notre estimé professeur M. Minssart, figure parmi les artistes d'élite qui se feront entendre, cet été, à Blankenberghe, au Casino.

Un punch d'honneur a été offert, vendredi, à neuf heures du soir, à M. Delespierre, qui a été vainqueur du match d'honneur couru dimanche dernier à Lille. Un objet d'art a été offert au champion roubaisien.

Tentative de suicide, d'un employé de commerce, dans son bureau. — Deux coups de revolver. — Une fausse accusation. — Il y a huit jours environ, un ouvrier ourdisseur, Averbeck, demeurant aux Cent Maisons, à Mouveaux, et employé au tissage mécanique de M. Auguste Lepoutre, rue de la Redoute, avait été déplacé, pour des questions personnelles, et envoyé à l'usine de la rue Saint-Antoine, occupée également par M. Lepoutre. Il s'agissait d'une dénonciation portée par Averbeck contre M. Hector Jouy, chef ourdisseur, demeurant rue Blanchemaille, cour Duquesne, et qui, très affecté, ne cacha pas à M. Lepoutre son désespoir. Convaincu que M. Jouy avait été victime d'une calomnie—il s'agissait de relations intimes qu'il aurait eues avec une bobineuse de l'établissement — M. Lepoutre l'engagea à intenter un procès en diffamation à son accusateur. M. Jouy suivit ce conseil, et l'affaire devait venir mercredi prochain à l'audience du tribunal de simple police. Mais la calomnie dont était victime M. Jouy, qui d'ailleurs est marié, lui ayant causé un grand préjudice moral, le malheureux employé résolut d'en finir avec la vie. Il fit même part de cette triste détermination à plusieurs de ses amis qui n'attachèrent aucune importance à cette confidence. Cependant la résolution de M. Jouy n'était pas feinte. En effet, il fit, jeudi soir, l'acquisition, chez M. Lien, armurier, rue du Curé, d'un revolver du calibre 7, et vendredi, sans faire part à sa femme des chagrins qui l'accablaient, se rendit à son travail, puis, après avoir donné ses ordres aux ouvriers, s'enferma dans son bureau et se tira deux balles de revolver dans la direction du cœur.

Au bruit des détonations, plusieurs ouvriers accoururent et trouvèrent leur malheureux chef, assis sur un petit banc et ayant à ses pieds le revolver, encore fumant.

M. le docteur Faidherbe, appelé immédiatement, constata que les deux balles avaient pénétré au-dessous du sein gauche, et après avoir donné les premiers soins au blessé, ordonna son transport à l'Hôtel-Dieu. Là, M. Jouy fut interrogé par M. Cordier, commissaire de police, à qui il donna les renseignements que nous venons de reproduire.

M. le docteur Butruille, qui a examiné le blessé, a déclaré que l'une des deux balles avait effleuré les côtes. Cette balle a été retrouvée dans le bureau même du chef ourdisseur. Quant à la seconde balle, elle a pénétré dans la poitrine et n'a pu encore être extraite.

Néanmoins, les jours de M. Jouy ne sont pas en danger.

Le vol du quai de Gand. — Le vol de dix balles de laines, d'une valeur de 4.000 francs, commis chez M. Bossut-Plichon, quai de Gand, a été dénoncé par un habitant de Wattrelos, détenu à Lille et nommé Roye. Les trois arrestations opérées sont celles de Mathieu, chiffonnier, rue d'Alger, Leleu, dit : « Bijou, » rue Daubenton, et Paquet, cour Coupil, 2, rue Wagram. Deux autres inculpés, Louis Beyens, et Delannoy, artiste lyrique, repris de justice, se sont enfuis en Belgique. Roye avait également dénoncé deux habitants de Tourcoing, négociants en déchet; mais des perquisitions faites à leur domicile, vendredi, par M. Chapé, commissaire de police à Roubaix, accompagné de M. Bossut-Plichon, il résulte que ces deux personnes sont innocentes. Il semblerait donc que Roye a voulu se jouer de la justice en les accusant.

Dans le courant de la journée, Mathieu, Leleu et Paquet, ont été extraits de leur cellule et interrogés à nouveau par M. Chapé. Ils n'ont été réintégrés dans la prison qu'à sept heures du soir.

C'est à 3 fr. 30 le kilog que se vendra, à partir du 16 juin, le délicieux beurre d'Oostcamp, qui arrive frais tous les jours, rue du Bois, 13, et dans les dépôts-succursales.

Beurre de conserves à des prix exceptionnels; conditions spéciales pour les hôteliers et les pâtissiers. 7657

Une femme menacée de mort par son mari. — Un grand rassemblement s'était formé vendredi, à six heures du soir, en face du restaurant du *Chat Noir*, rue de la Fosse-aux-Chênes, où un ouvrier jardinier, Victor Tobie, 50 ans, habitant rue de la Barrière, à Croix, menaçait sa femme d'un revolver. Fort heureusement, les agents Fildart et Moutonnier, de service dans le quartier, purent désarmer le forcené et l'emmener au poste central, où il a été écroué. Le revolver dont il menaçait sa femme était chargé de trois balles.

Un commencement d'incendie rue de la Gare. — Vendredi, vers trois heures de l'après-midi, l'agent Watteau, de service rue de la Gare, vit une épaisse fumée sortir par le châssis d'une chambre située au 1er étage de l'estaminet portant l'enseigne *A la descente des Vosgiens*. Il se précipita dans la maison et put, avec quelques seaux d'eau, éteindre le feu qui avait déjà brûlé une partie du plancher.

Ce commencement d'incendie est attribué à une vice de construction de la cheminée. Les dégâts sont insignifiants.

Menus faits. — En coupant une ficelle, vendredi après-midi, un ouvrier de M. Amédée Prouvost, Edouard Devachtes, rue Plutarque, s'est fait, avec son couteau, une profonde blessure longue de dix centimètres, à la cuisse gauche. M. le docteur Montaigne, appelé à lui donner des soins, a suturé la plaie. Devachtes devra garder un repos de plusieurs jours.

Nécrologie. — On annonce la mort, à l'âge de 68 ans, de dame Victorine Hinet, veuve de M. Désiré Besème, demeurant rue de l'Alma, 242. Ses funérailles auront lieu le lundi 18 courant, à 9 heures 1/4, en l'église Notre-Dame.

CROIX. — M. Desbarbieux, conseiller d'arrondissement socialiste, expulsé du commissariat de police. — Une quête. — Un tronc fracturé. — Nous avons dit, dans notre dernière édition, que M. Desbarbieux, conseiller d'arrondissement socialiste de Croix, avait été expulsé jeudi soir du cabinet de M. Seguin, commissaire de police. Voici à quel propos : Une famille de Croix, dont le chef, M. Cointrel, ouvrier, 57, rue du Progrès, père de cinq enfants, est malade depuis huit ans, se trouvant dans le dénuement le plus complet, des voisins, sur l'initiative de M. Florimon Desbarbieux conseiller d'arrondissement demandèrent et obtinrent dimanche de la municipalité l'autorisation de faire une quête. Cinq troncs, portant les numéros 1, 2, 3, 4 et 6 leur furent remis, et les quêteurs déposèrent les troncs à la fin de la journée, chez le concierge de la Mairie. Comme ils voulaient remettre tout de suite, à la famille Cointrel, une partie de leur recette, ils prièrent M. Ségard, adjoint au Maire, de compter les sommes recueillies; mais la concierge de la Mairie ayant fait observer à M. Ségard que l'un des troncs avait été fracturé, l'adjoint au Maire répondit n'avoir pas les clefs et engagea les quêteurs à avancer deux francs à la famille nécessiteuse. Ceux-ci n'y voulurent pas consentir.

Le véritable motif du refus de M. Ségard était, nous le répétons, l'effraction et le vol supposé.

D'après M. Seguin, commissaire de police, mis au courant de cette affaire, le vol avait été commis par l'un des quêteurs. Tous furent appelés, jeudi matin, dans le cabinet de ce magistrat, qui, après les avoir entendus, leur déclara qu'il allait poursuivre une enquête. Il n'est pas inutile de noter que le père de l'un des quêteurs, Marechal, a été dernièrement l'objet d'une proposition d'expulsion de la part du commissaire de police.

Or, M. Desbarbieux, conseiller d'arrondissement socialiste, se présentait, jeudi, vers quatre heures, dans le cabinet de M. le commissaire de police, et, après lui avoir reproché d'avoir voulu faire expulser le citoyen Maréchal et d'accuser de vol les quêteurs socialistes, lui fit cette observation que nous rapporte notre reporter, témoin de la scène :

— Qui vous dit que l'argent du tronc n° 6 n'a pas été versé dans un autre tronc ?

— Le savez vous donc ? riposta M. le commissaire.

— Oui, répondit M. Desbarbieux, je le sais !

— Eh bien, dit alors M. Seguin, je vous déclare, moi, qu'il y a un voleur, et que je saurais bien le découvrir.

— Ah ! c'est ainsi, s'écria M. Desbarbieux, eh bien, je vous préviens que je vais faire circuler une pétition pour vous faire *sauter*.

— Puisque ce n'est pas avec une bombe, répondit le commissaire de police, cela me donnera peut-être de l'avancement.

— C'est donc pour cela, dit alors M. Desbarbieux, que vous faites de la misère aux socialistes ? Je vais en référer au Préfet !

M. Seguin n'en voulut pas entendre davantage. Saisissant le conseiller d'arrondissement par le bras, il le poussa vers la porte et le jeta dehors.

Cependant, après avoir entendu vendredi les quêteurs, qui prétendent ne s'être pas servis du tronc n° 6, car avant la quête il était en mauvais état, le commissaire de police a écrit à M. le Procureur de la République qu'il abandonnait l'enquête.

Lannoy. — *Interruption de la circulation des voitures.* — Afin de permettre l'exécution des travaux de construction d'un aqueduc, à Lannoy, dans les rues Royale et de Lille, dépendant de la route départementale n° 19, et de prévenir les accidents, un arrêté préfectoral du 9 juin interdit la circulation des voitures à cet endroit, du lundi 25 juin au samedi 25 juillet. Pendant cette interruption, la circulation se fera par les voies latérales de la route sus-désignée.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

depuis 3 fr. le cent

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*.

COMMUNICATIONS

BEURRE PUR, DÉLICIEUX, à 3 fr. 30
Maison centrale de la laiterie d'Oostcamp, à Roubaix, rue du Bois, **13** (treize). **Ne pas confondre !**
A ROUBAIX : Rue du Bois, 13; rue de l'Industrie, 2 (près la rue de Lille); rue Pierre-de-Roubaix, 150; Aux Halles (stalle 124); place d'Amiens, chez M. Mayot, boulanger; rue Pierre-de-Roubaix, 58; chez M. Dhondt, boulanger; rue d'Italie, 36; rue de l'Epeule, 194; rue de Tourcoing, 93, chez M. Achille Leleux, épicier; rue du Collège, 134, chez M. Ducrocq, comestibles; rue du Tilleul, 123; chez M. Vandeputte, épicier, boulevard de Strasbourg, 126; chez M. E. Dufforest, rue Corneille, 7, près le boulevard d'Armentières.
A CROIX : chez M. Duvivier, épicier, rue de la Gare.
A TOURCOING : Rue de l'Hôtel-de-Ville, 4, (maison Tanghe-Verdonck).
A LILLE : Rue Royale, 38 (épicerie Duvernay-Verdonck). Place de Béthune, 1; rue de Juliers, 64.
N. — Exiger sur les mottes de beurre la marque de la laiterie d'Oostcamp. 7657

Boulangerie coopérative l'« Economie », rue de Lannoy, 66. — Inventaire semestriel, du 27 novembre 1892 au 26 mai 1894. — Le chiffre d'affaires pendant le semestre écoulé s'est élevé à 68,202 fr. 40. Les bénéfices nets réalisés sur ce semestre sont de 21 853 fr. 55, soit trente deux pour cent. Le pain revient donc à 0,37 1/2 net. Prix du pain : gras, 0,35; ménage, 0,55.

« CHORAL NADAUD. » — MM. les sociétaires sont instamment priés de ne pas manquer à la répétition d'aujourd'hui samedi afin d'y recevoir les dernières instructions pour le festival de la Madeleine. Il leur sera fait également diverses recommandations au sujet de la sortie d'été.

LA COMMISSION ADMINISTRATIVE de la société des « Anciens sous-officiers français, rappelle aux sociétaires que la réunion générale aura lieu, le dimanche 17 juin, à 3 heures très précises du soir